

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CAMPUS CONNECTE : CANDIDATURE AAP A DESTINATION DES  
ETABLISSEMENTS NON-AFFECTATAIRES DE LA CVEC**

Séance du 24 octobre 2022  
Dûment convoqué le 18 octobre 2022

En l'an 2022, le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (8) :** P. BLANQUE, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSAN, M. RIFF, P. RIU.

**Pouvoirs (5) :** J.-L. DEMELIN (à P.-L. LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE).

**Secrétaire de séance :** Marcel BLANC.  
Acte n° : CCPC-2022297-06

### Rapport

**VU** la délibération de la CCPC en date du 18 janvier 2021 répondant à l'appel à projet – Campus Connecté ;  
**VU** la délibération de la CCPC n° 2021179-02 en date du 28 juin 2021 créant un emploi non-permanent de coordinateur / tuteur de Campus Connecté ;

**VU** l'appel à projet du CROUS à destination des établissements non-affectataires de la CVEC en date du 14 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que le Campus Connecté, dont la CC Pyrénées Catalanes en est le porteur, est en service effectif depuis la rentrée de septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** les projets d'animation de la vie étudiante sur le Campus Connecté :

- Sport : randonnée raquette, initiation au biathlon au col de la Llose et yoga ;
- Santé bien être : gestion du stress, l'éducation à la santé par l'alimentation ;
- Culturel : atelier expres'art, conférence spectacle de danse ;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel de 1 510 € TTC pour l'animation de la vie étudiante sur le Campus Connecté ;

**CONSIDERANT** que le CROUS peut financer à hauteur de 70% du budget prévisionnel les animations de la vie étudiante sur le Campus Connecté ;

### Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la candidature à cet appel à projets à destination des établissements non-affectataires de la CVEC

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-06-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'approuver la candidature à cet appel à projets à destination des établissements non-affectataires de la CVEC.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-06-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

